

# Le lien *des*



# *Josérahbliens*



Photo : Julie Poulin

---

## Mot du maire

---

Bonjour à tous,

Une belle activité de voyage virtuel nous a été présentée par la compagnie Nadeau Photo Solution le 1er février dernier. Ce fût une expérience en 3 dimensions de grande qualité avec une présentation très professionnelle. L'activité mérite d'être répétée, suivez nos communications pour pouvoir profiter de cette belle expérience.

Dans un tout autre ordre d'idées, des rencontres pour faire avancer le projet du nouveau pont ont eu lieu dans les dernières semaines. Pour que le projet soit retenu dans les grandes dépenses en infrastructures du Québec, il faut jouer les bonnes cartes au bon moment. Nous travaillons là-dessus actuellement. Si ce projet va de l'avant éventuellement, il y aura des conséquences pour notre territoire, soyez certains que la priorité de la municipalité est de défendre vos intérêts. Même si actuellement nous travaillons pour développer la région, nous serons là pour défendre concrètement notre monde en temps et lieu.

À la prochaine.



*Jeannot Roy, maire*

---

## Chronique du conseil

---

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **6 février**, le conseil municipal :

- Adopte le règlement numéro RM-SQ-05—Règlement concernant les animaux ;
- Donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 271-24—Règlement décrétant les modalités d'exercice du droit de préemption de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ;
- Donne avis de motion et dépose les projets de règlement numéro 272-24, 273-24, 274-24 et 275-24, modifiant respectivement le règlement de lotissement, le règlement de zonage, le règlement de construction et le règlement sur les permis et certificats ;
- Nomme les membres du comité de démolition ;
- Mandate la direction générale d'entreprendre des démarches pour la réalisation de nouvelles enseignes de « Bienvenue à Saint-Joseph-des-Érables » ;
- Suite à la demande d'appui de la Fédération des producteurs de porcs du Québec, le Conseil demande aux différents ministres via résolution, d'exiger qu'Olymel se départisse de ses propriétés situées à Vallée-Jonction, d'investir les sommes nécessaires pour la vocation d'abattage dans les installations actuellement inactives à Vallée-Jonction, de rencontrer l'UPA de la région et les autres partenaires pour l'élaboration d'une stratégie relative à cet enjeu.

---

## Séance de conseil

---

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu mardi, le **12 mars 2024 à 19 h 30, à la salle du Conseil municipal au 238, route des Fermes.**

Veuillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.



---

## Fermeture temporaire des bureaux de la MRC Beauce-Centre

---

Les bureaux de la MRC Beauce-Centre sont temporairement fermés au public du 19 janvier 2024 pour une période de plus ou moins 6 mois en raison de travaux de rénovation. La MRC invite tous ses citoyens et partenaires à privilégier les services en ligne via notre site web <https://www.mrcbeaucecentre.ca/>, par courriel à [info@mrcbeaucecentre.ca](mailto:info@mrcbeaucecentre.ca), ou par téléphone au 418-774-9828.

Pour les demandes nécessitant des déplacements dans nos locaux, nous sommes en mesure de vous recevoir sur rendez-vous durant les heures de bureau habituelles à Beauce-Centre Économique, situé au 785, Avenue Guy-Poulin, Saint-Joseph-de-Beauce, QC G0S 2V0.

Pour les demandes de permis de fosses septiques, communiquez par courriel à [adj.environnement@mrcbeaucecentre.ca](mailto:adj.environnement@mrcbeaucecentre.ca) ou par téléphone au 418-774-9828.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

**FERMETURE TEMPORAIRE  
DES BUREAUX DE LA MRC**

Nos bureaux seront fermés temporairement pour rénovation à partir du **19 janvier 2024** pour environ 6 mois.

**MRC  
BEAUCE-CENTRE**

---

## Retour sur l'activité de réalité virtuelle dans l'Ouest canadien

---

Cette activité présentée par l'entreprise Nadeau Photo Solution s'est déroulée le 1er février dernier et a attiré plusieurs citoyens. L'expérience unique fût grandement appréciée par les personnes présentes. En effet, les gens ont pu visiter les prairies de la Saskatchewan, les montagnes Rocheuses au sud de Banff, les parcs nationaux, etc.



---

## Boîte de dépôt pour vos documents

---

La municipalité a fait l'installation d'une boîte postale murale extérieure pour que vous puissiez y déposer vos documents en dehors des heures d'ouverture du bureau. Celle-ci a été identifiée « Boîte de dépôt » et est située à droite de la porte d'entrée principale comme l'indique la photo.



Cette boîte de dépôt vous servira à déposer tous vos documents (taxes, formulaires de permis, autres formulaires ou paiements, etc.) durant les heures de fermeture du bureau municipal. Cette façon de faire est instaurée pour vous éviter de vous déplacer inutilement lorsque vous avez des documents à nous remettre et que le personnel n'est pas présent au bureau municipal.

Avant de laisser vos documents dans cette boîte, nous vous demandons de mettre vos documents dans une enveloppe et de l'identifier avec vos coordonnées.



LA  
**TABLE DE  
CONCERTATION  
DES AÎNÉS  
DE BEAUCE** VOUS PRÉSENTE



## Télé-surveillance Santé Chaudière Appalaches

L'organisme sans but lucratif **Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches Inc. (TSS-CA)** participe au maintien à domicile et dans la communauté des personnes en perte d'autonomie ou à risque sur le plan biopsychosocial **dans la région Chaudière-Appalaches**.

L'Organisme offre un service de bouton d'appel (bracelet ou médaillon), un équipement de communication aidant au maintien à domicile et favorisant le sentiment de sécurité des personnes. Ce dispositif permet d'être en contact avec un télésurveillant professionnel pour une évaluation de la situation et à un transfert aux services appropriés.

### Les services disponibles :

- Modèle de base avec bracelet;
- Modèle de base médaillon avec détecteur de chûtes (auto-alerte);
- Modèle cellulaire avec bracelet ou le médaillon détecteur de chûtes (auto-alerte);
- Modèle (GPS) incluant le bouton d'aide et le détecteur de chûtes;
- Pilulier électronique (distributeur de médicaments).

### Les avantages :

- Aucun frais d'installation (installation faite par notre propre technicien);
- Aucun frais d'activation;
- Aucun contrat (entente de service seulement);
- Équipements garantis à vie (usure normale);
- Service personnalisé;
- Couverture de la région administrative Chaudière-Appalaches.

**Vous pouvez communiquer avec nous au**

 **418-625-3301**

**ou par courriel à :**

**[infotssca@soaetel.net](mailto:infotssca@soaetel.net)**

**Vous voulez en apprendre plus sur les organismes dans la région, n'hésitez pas à consulter le site [lastationcommunautaire.org](http://lastationcommunautaire.org)**

---

## Fermeture du bureau municipal

---

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 4 au 8 mars à l'occasion de la semaine de relâche. Nous serons donc de retour lundi le 11 mars. Bon congé!

---

## Échéance de taxes

---



Un rappel pour les gens concernés, le premier versement est prévu pour le 1er mars prochain. Le taux d'intérêt mensuel est de 1,5 % sur tout compte échu.

---

## Changement d'heure

---



Nous passerons à l'heure avancée dans la nuit du 9 au 10 mars. C'est le bon moment pour faire la vérification et le remplacement de vos piles dans vos détecteurs de fumée.

---

## Programme d'aide en impôt (Impôt des bénévoles) 2024

---

Ce programme s'adresse aux personnes à revenus modestes qui désirent faire compléter leurs rapports d'impôts tout à fait gratuitement par des bénévoles qui ont reçu une formation appropriée. Leur discrétion vous est assurée.

**Pour :** Résidents de Saint-Joseph et des autres paroisses de la MRC Beauce-Centre.

**Où :** Chalet du Parc Municipal de Saint-Joseph au 57, rue Martel.

**Quand :** Les jeudis 14, 21 et 28 mars 2024 de 13H30 à 16H00

**Critères d'admissibilité :** (revenu maximal)

- Une personne seule : 30 000\$
- Un couple : 35 000\$
- Un adulte avec un enfant 35 000\$. Chaque personne à charge additionnelle : 2 000\$

Le montant en revenus d'intérêts ne doit pas dépasser 1 000\$.

**Nous ne pouvons pas compléter les déclarations des personnes suivantes :**

Les personnes décédées, les personnes en faillite, les personnes ayant des gains ou pertes en capital, un revenu indépendant ou de location ou encore des dépenses d'emploi ainsi que les personnes qui ont vendu leur résidence durant l'année.

**Organisme responsable :** La Société St-Vincent de Paul de St-Joseph-de-Beauce.

**N.B. :** Apportez tous vos documents. Les rapports d'impôts de l'année précédente pourraient nous être utiles.

**\*\*\* En nous indiquant le bénévole qui a complété vos rapports d'impôts l'année dernière vous pourriez nous aider à accélérer le processus.**

\*\*\* Tous vos dons seront remis à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Joseph.

Jacques Vachon, Responsable, téléphone : 418-397-4173

---

## Environnement—Réutiliser ou Réparer les produits encore utilisables

---

Réutiliser ou réparer les produits que nous possédons déjà, ou acheter des produits de seconde main, sont des gestes bénéfiques pour l'environnement. En effet, cela permet d'éviter le gaspillage des ressources existantes et de réduire la demande pour de nouvelles ressources. Que ce soient nos vêtements, nos appareils électroniques ou nos meubles, nous pouvons leur donner une seconde vie en les réparant ou en les transformant. De même, nous pouvons opter pour des produits réutilisables au lieu des produits à usage unique, comme des éponges, des gourdes ou des serviettes hygiéniques. Ainsi, nous diminuons notre production de déchets et préservons les ressources de notre planète.





## Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

#### **Règlement no RM-SQ-05— Règlement concernant les animaux**

Lors de la séance ordinaire du 6 février 2024, le Conseil a adopté le règlement no RM-SQ-05 RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX .

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce septième jour du mois de février 2024.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière



## Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a adopté lors de la séance tenue le 7 février 2023, le règlement no 259-23 – RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES et le règlement no 260-23 – RÈGLEMENT RELATIF À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS.

QUE les avis de motion des présents règlements ont été donnés en date du 10 janvier 2023.

QUE les projets de règlement ont été déposés à la séance du 10 janvier 2023.

QUE les certificats de conformité de la MRC Beauce-Centre ont été obtenus en date du 1<sup>er</sup> juin 2023.

QUE les présents règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce septième jour du mois de février 2024.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière



## Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

### AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS 272-24, 273-24, 274-24, ET 275-24 MODIFIANT RESPECTIVEMENT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION ET LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE lors d'une séance tenue le 6 février 2024, le conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables a adopté les projets de règlements no 272-24, 273-24, 274-24 ET 275-24 modifiant respectivement le règlement de lotissement no 218-17, le règlement de zonage no 217-17, le règlement de construction no 219-17 et le règlement sur les permis et certificats no 220-17;

QU'une assemblée de consultation publique sur les projets de règlement mentionnés ci-haut se déroulera le 12 mars 2024 à 19h00 dans la salle du conseil municipal au bureau municipal situé au 238 route des fermes et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur les modifications proposées :

- **Règlement no 272-24** modifiant le règlement de lotissement no 218-17 concernant le remplacement du terme « terrain » par « lot » à certains endroits, l'abrogation de la terminologie et la modification des normes concernant les lots dérogatoires ;
- **Règlement no 273-24** modifiant le règlement de zonage no 217-17 concernant les normes d'implantation des sites d'extraction, le remplacement du terme « terrain » par « lot » à certains endroits et l'ajout ou la modification de terminologie ;
- **Règlement no 274-24** modifiant le règlement de construction no 219-17 concernant le remplacement du terme « terrain » par « lot » à certains endroits ;
- **Règlement no 275-24** modifiant le règlement sur les permis et certificats no 220-17 concernant l'ajout des conditions générales de délivrance des permis de construction, l'abrogation du règlement sur les conditions d'émission des permis de construction no 221-17, la modification des prix des permis et certificats et la durée d'un permis de construction ;

QUE lors de cette assemblée publique, le conseil municipal expliquera le contenu de ces projet de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer. Les projets ci-haut mentionnés sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité sur les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce douzième jour du mois de février 2024.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière

*Aider sans  
s'épuiser*

*Le Siillon*

Une personne de votre entourage semble avoir un trouble majeur en lien avec sa santé mentale? N'hésitez pas à communiquer avec nous!

**TERRITOIRE: BEAUCE-ETCHEMINS**

## NOS SERVICES

INTERVENTIONS INDIVIDUELLES & FAMILIALES  
GROUPE D'ENTRAIDE | GROUPE PSYCHO-ÉDUCATIF | SENSIBILISATION

**418-227-6464 | [www.lesillon.com](http://www.lesillon.com)**

Pour nous joindre



*Saint-Joseph-des-Érables*

**Bureau municipal :**

**Directrice générale :** Marie-Josée Mathieu

**Téléphone :** 418 397-4772

**Courriel :** [municipalite@stjosephdeserables.com](mailto:municipalite@stjosephdeserables.com)

**Envoi de photos et location de salle :** [info@stjosephdeserables.com](mailto:info@stjosephdeserables.com)

**Site internet :** [www.stjosephdeserables.com](http://www.stjosephdeserables.com)

**Maire :** Jeannot Roy 418 397-5650

**Resp. de la voirie et des infrastructures :** Alain Mathieu

**Urgence :** 418 369-0431

[voirie@stjosephdeserables.com](mailto:voirie@stjosephdeserables.com)

**Resp. de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment :** Steeve Breton

[permis@stjosephdeserables.com](mailto:permis@stjosephdeserables.com)

**Émission des permis feux :** Alain Busque 418 397-4358 poste 233 Cell. : 418 389-6699

**Heures d'ouvertures du bureau municipal :**

Du lundi au mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00